

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE des membres du bureau de l'UdPPC Aquitaine avec les IPR en Sciences physiques Le 30 avril 2014</p>

Inspecteurs : Christophe Berthier et David Boyer

Personnes présentes : Sylvie Cuenot, Laurence Lozano, Roseline Primout-Jamet, Vincent Besnard, Denis Monnereau et Philippe Odelot.

Personnes excusées : Pierre Lacueille (IPR), Guy Bourie, Christophe Gouchet, Daniel Marsan

1. Le Collège

- **Le socle de compétence**

L'UdPPC constate qu'il est difficile de mettre en pratique le socle de compétence car les programmes ont été écrits avant sa mise en place. L'UdPPC souhaite que les futurs programmes soient rédigés à partir du socle et en lien avec les autres disciplines pour plus de cohérence.

Messieurs les IPR précisent qu'il a été annoncé que le nouveau socle commun serait présenté vers les 15 mai. Il a été aussi annoncé par voie de presse que des ajustements des programmes du primaire de 2008 seraient publiés au printemps 2014. Maintenant aucune date officielle ne leur a été communiquée officiellement.

- **Remettre l'enseignement des sciences physiques en classe de sixième**

L'UdPPC aimerait que les sciences physiques soient à nouveau enseignées en classe de sixième pour permettre la liaison école primaire / collège, sur le même principe qu'en SVT actuellement, c'est-à-dire avec des effectifs allégés (classe divisée en deux).

Il n'y a pas de réponse du ministère actuellement à ce sujet.

- **L'EIST (enseignement intégré des sciences et de technologie)**

L'UdPPC soutient le projet de l'EIST, à condition que les collègues soient volontaires. Ils signalent le souci des heures de concertation qui vont en diminuant sur certains établissements sur le plan National, entraînant parfois l'abandon de cette pratique.

L'académie applique une politique d'accompagnement en respectant un temps de concertation entre les enseignants.

Un nombre croissant d'établissements est concerné par l'EIST sur l'Aquitaine, soit 4 établissements au lieu de 1 initialement et au moins un supplémentaire l'an prochain, ce qui correspond à la moyenne comparé aux autres académies.

- **La journée ZAP**

L'UdPPC signale que l'absence des journées ZAP sur l'académie est durement vécue par les collègues, isolés dans leurs collèges.

Il faudra compter sur un accompagnement pluridisciplinaire, maintenant. Des professeurs

formateurs sur le socle ont été formés par département et ils interviendront directement dans les établissements.

Donc la journée ZAP évolue, car elle mettra en relation les enseignants de plusieurs disciplines dans un même établissement.

- **Mise en place de formations sur les tâches complexes**

Au sein de l'UdPPC, les tâches complexes sont à l'ordre du jour, mais cette problématique ne concerne pas actuellement l'ensemble des enseignants professant au collège.

A ce jour, aucune formation n'est prévue mais Messieurs les IPR explicitent et insistent sur la notion de tâche complexe lors de leurs inspections et réunions d'équipe.

Il est rappelé qu'un espace de mutualisation a été mise en place sur Argos pour les collègues du collège et du lycée, les uns pouvant accéder à l'espace des autres. Actuellement, personne n'a déposé de tâches complexes dans l'espace collège. Il serait intéressant que cet espace soit utilisé.

Monsieur Christophe Berthier se propose de venir présenter l'approche par tâches complexes au collège et au lycée lors des journées académiques de l'UdPPC à Bordeaux et si possible à Pau si son emploi du temps le permet (les 8 et 15 Octobre 2014).

2. Le lycée

- **Le quota horaire en classe de 1^{ère} S**

Deux courriers ont été adressés le 9 octobre 2013 par Vincent PARBELLE, président de l'UdPPC, à Vincent PEILLON, ministre de l'Éducation nationale et à Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le 1^{er} courrier concernait le retour à un horaire de 4h30 en classe de 1^{ère} S (<http://www.udppc.asso.fr/national/attachments/Actualits/Lettre-oct2013-UdPPC-pour-S.pdf>).

Messieurs les IPR n'ont pas connaissance de changement du quota horaire en 1^{ère} S et d'allégement des programmes de Terminales S.

- **Au sujet des ECE**

L'UdPPC s'étonne des conditions dans lesquelles les ECE sont mises en place, contrairement aux autres années.

Il s'agit de mesure de sécurité mise en place par le ministère. Les lycées ont reçu les sujets tirés au sort. Ces derniers comprennent deux fichiers : le premier comportant différents documents (situation, fiches élèves, fiches matériel ...) qui est accessible aux professeurs quatre semaines avant le début des épreuves. Le second fichier contient les fiches d'évaluation, il ne sera disponible pour les professeurs qu'une semaine avant le début des épreuves.

Remarques importantes :

- Les élèves doivent émarger toutes les feuilles qu'ils rendent.

- L'élève doit impérativement demander l'aide s'il en a besoin lors de l'épreuve.

Si l'examineur perçoit que l'élève a besoin d'une aide, il ne doit pas la lui donner de manière spontanée : **il doit demander à l'élève s'il souhaite une aide et en présence d'un témoin** (l'autre enseignant présent dans la salle).

- **Lien avec le supérieur**

L'expérience qui a été faite dans deux lycées (Élie Faure et Sud-Médoc) sera reconduite l'année prochaine. Deux professeurs du lycée sont allés pour 30 heures dans le supérieur et deux collègues du supérieur sont venus au lycée, soit un partage de services. Parfois ces derniers ont assumé des cours, ou bien un encadrement de TPE, ou Cela a été très instructif : une ouverture de pratiques, des échanges d'idées sur les contenus...

Le but d'une telle expérience est de créer davantage de lien entre le lycée et le supérieur.

- **STL**

L'UdPPC fait part de sa déception par rapport à certaines vidéos parlant de la série STL présentes sur le Web, car elles mettent surtout en avant l'option biotechnologie (<http://www.youtube.com/watch?v=Vzk5LqWtoQk>, par exemple).

L'UdPPC note que certains élèves de STL rencontrent des problèmes face à la réalisation de leur projet en classe de Tle, par manque de temps. Ces projets se finalisent comme de simples exposés, sans démarche expérimentale.

Il est remarqué que les projets ne doivent pas être trop ambitieux ; de plus, il est important qu'en voie technologique les projets aient une dimension expérimentale. Un projet n'est pas un TPE et encore moins un exposé. Il est, éventuellement, possible que les professeurs choisissent les sujets des projets. Il y a aussi possibilité qu'il y ait continuité du thème du projet de première en terminale. L'année de première doit être l'occasion d'illustrer la démarche d'abord par des études de cas puis la mise en projet dans des conditions proches de celles de la classe de terminale.

Il faudrait bien faire connaître la filière STL dès le collège. En effet, cette filière offre de nombreux débouchés, voire autant que la filière S. Les chefs de travaux accueillent volontiers des élèves de troisième pour leur présenter cette filière par le biais de mini stages.

La filière STL mène aussi aux classes préparatoires comme TSI (technologie, sciences industrielles) ou TPC (Technologie, physique et chimie). (<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Filieres-d-etudes/Les-classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles-CPGE/Detail-des-filieres/La-prepa-TSI-technologie-et-sciences-industrielles>)

- **Les formations proposées par le PAF**

Y aura-t-il des formations pour l'évaluation par compétences ?

En tant que telles non mais les compétences seront sous-jacentes à toutes les formations.

A l'avenir, les ESPÉ devraient se charger des formations initiales et des formations continues.-

3. Divers

- **La Maison pour la Science est en place sur Bordeaux.**

Deux demi-postes ont été créés : l'un pour le premier degré et l'autre pour le second degré. Sont concernés : les enseignants des écoles primaires et du collège.

Il est possible de suivre des formations avec les Maisons pour la Science des autres académies : <http://www.maisons-pour-la-science.org/fr/centre-national>.

- **D'autres manifestations très intéressantes :**

- E2φ : <http://e2phy.in2p3.fr/>

- Journées Charpak : <http://www.maisons-pour-la-science.org/node/5003>. Elles concernent les enseignants de collège.
- JIREC : <http://www.jirec.fr/>
- Opération « Des enseignants dans les laboratoires »
http://www.cnrs.fr/aquitaine/IMG/pdf/CP-CNRS-Rectorat-Des_enseignants_dans_les_laboratoires-2014.pdf

- **Activités documentaires, analyses documentaire**

Le cahier des charges pour concepteurs de sujet de Bac S qui nous a été envoyé sur notre boîte mail académique sur demande de l'Inspection Générale amène des précisions sur les attendus d'un sujet de Physique Chimie de bac S.

- **Le cahier de texte**

Il est très important de remplir le cahier de texte (papier ou électronique), afin de clarifier ce qui a été fait durant l'année en cas de réclamation des familles lors des examens.

- **Olympiades de physique**

Messieurs les IPR se proposent de diffuser un mail, écrit par l'UdPPC, à tous les professeurs de sciences physiques de l'académie pour les encourager à présenter des élèves à ce concours.